

Version d'origine

Coupage

Création (mandat) / Sema (co-révision)

CC Lieuvain Pays d'Auge

Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal

3B. Règlement graphique

LES PLACES

Arrêt : 19 janvier 2025

Enquête publique :

Approbation :

lpa

Lieuvain Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L151-23 CU)
- Éléments du patrimoine bâti (L151-19 CU)
- Éléments du patrimoine naturel à préserver (L151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L113-1 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvain Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines : https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres_Lavites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

07501500